

Cas particulier des demandes de capture/relâcher

Pour les espèces à PNA (plan national d'actions) :

La DREAL NA coordonne 9 PNA au niveau national : Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Vautour fauve, Outarde canepetière, Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Lézard ocellé, Esturgeon européen, Végétation des bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de la Gironde.

Et, 35 espèces ou groupes d'espèces à PNA peuvent être rencontrés en Nouvelle-Aquitaine, par exemple : Aster des Pyrénées, Bouquetin ibérique, Chiroptères, Cistude d'Europe, Desman des Pyrénées, Odonates, Loup gris, Milan royal, Mulette perlière, France-terre de pollinisateurs, Ours brun, Papillons de jour, Plantes messicoles, Sonneur à ventre jaune.

→ **Pour ces espèces, les demandes de captures doivent s'inscrire dans les actions du PNA/PRA (déclinaison des PNA à l'échelle régionale) et en respecter les préconisations techniques .**

Le dossier de demande devra apporter des éléments justifiant du respect de ce(s) plan(s).

Limitier les captures et donc les demandes de dérogation dans certains cas, et prévoir des précautions particulières si capture nécessaire

Selon les espèces, il n'est pas systématiquement nécessaire de réaliser des captures pour identifier certains spécimens, ce qui évite de demander une dérogation.

En cas de capture, une dérogation doit être accordée au préalable. Des précautions minimales sont nécessaires à prévoir et doivent être décrites dans le dossier de demande de dérogation.

Ainsi, par exemple :

- Les **odonates adultes** peuvent être identifiés à vue et sur prise photographiques, sans capture.

Ne jamais capturer/manipuler d'individus émergents ou immature (dont les ailes brillent fortement)

Ne jamais capturer/manipuler d'individus en plein acte de reproduction (tandem, cœur copulatoire, ponte)

Toujours tenir l'individu par les quatre ailes jointes entre elles sur le dessus du thorax

Ne pas mettre d'individus dans des pots/boîtes, même temporairement.

- Les **amphibiens adultes** peuvent être identifiés à vue ou au chant, sans capture. Les larves d'amphibiens peuvent être identifiées dans le fond d'une épuisette sans être sorties de l'eau. Les prospections nocturnes des amphibiens peuvent être réalisées avec l'utilisation de lampes.

Si la capture est indispensable, le protocole d'hygiène pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose de la Société Herpétologique de France est à appliquer lors des interventions sur le terrain.

- Les **serpents** peuvent être observés sans capture sous une plaque.

- Pour les **papillons de jour** protégés : la plupart des espèces de papillons de jour protégées sont identifiables à vue. En particulier, l'identification des espèces *Lycaena dispar*, les deux *Parnassius* ou *Lopinga achine* ne nécessite pas de capture.

Cependant, pour un observateur ayant peu d'expérience, il peut être préférable de capturer quelques individus pour s'assurer de bien déterminer l'espèce en vol. Par la suite, il ne sera pas nécessaire de capturer tous les individus pour s'assurer d'une bonne détermination.

Notamment pour les espèces : *Phengaris alcon*, *Phengaris teleius*, *Phengaris arion*, certains individus de *Euphydryas aurinia* ou *Coenonympha oedippus*, des confusions sont possibles à vue et il est parfois préférable de s'assurer d'une bonne détermination en capturant quelques individus.

Si la capture d'un papillon de jour protégé est indispensable, une dérogation est à demander, et des **précautions d'intervention** doivent être présentées pour permettre un dérangement minimal du spécimen, et son relâcher sans dommage, notamment :

- Limiter le temps dans le filet (quelques secondes à 1 minute), si le temps nécessaire pour la détermination devait être plus long, mettre le spécimen dans un pot transparent ;
- Ne pas laisser un individu dans le filet ou dans un pot transparent au soleil, toujours faire de l'ombre le temps de la détermination ;
- Éviter la manipulation avec les doigts, ou alors toujours en prenant délicatement soit le bord externe de l'aile ou la base des ailes au niveau du thorax. Ne pas prendre par les antennes, milieu de l'aile, les pattes, etc. S'essuyer les mains avant de prendre un individu entre les doigts, pour éviter la sueur, crème solaire, etc.

- Pour les **chiroptères** :

Leur capture n'est pas nécessaire pour les identifier.

Les demandes de captures de chiroptères doivent rester très exceptionnelles et sont très encadrées. Elles sont liées à des études scientifiques très spécifiques.

Au sujet des captures à but pédagogique

Les obtentions de dérogation ayant pour objectif la capture à but pédagogique, dans le cadre de formations ou d'opérations de sensibilisation du public, ne sont pas préconisées. **Le CSRPN de la Nouvelle-Aquitaine a émis un avis défavorable.**

Le pétitionnaire est invité à trouver d'autres moyens pour sensibiliser et éduquer (photos, vidéos...).